



SECTION MONTAGNE ET RANDONNÉE

Année scolaire 2026 - 2027

Les objectifs :

L'engagement sur la **section sportive « Montagne et randonnée »** permet une pratique régulière de la montagne, un approfondissement des connaissances et des compétences de terrain, un accès à l'autonomie en randonnée, et permet de vivre des temps collectifs et de partage en montagne.

Pour les élèves s'orientant vers le diplôme d'état de l'**Accompagnateur Moyenne Montagne**, la formation favorise la réussite à l'examen probatoire, porte d'entrée au cycle de formation du diplôme.

Les activités pratiquées :

Au cours des trois années scolaires, les élèves pratiqueront les activités suivantes : randonnée estivale, randonnée hivernale en raquette, marche chronométrée, orientation et cartographie, raid itinérant de deux à trois jours, évolution sur terrain varié, rencontre avec les professionnels de la montagne, et préparation spécifique à l'examen probatoire.

Le métier d'Accompagnateur Moyenne Montagne :

L'accompagnateur en montagne est un professionnel diplômé d'état qui conduit, contre rémunération une ou plusieurs personnes, en montagne. Il fait découvrir les milieux naturels et humains lors d'activités de randonnées qu'il encadre et anime pour des publics divers.

Temps de formation :

Principalement les mercredis après-midi, exceptionnellement le mercredi journée. En seconde, tout au long de l'année. En première, terminale et BTS, principalement sur les cinq premiers trimestres.

Classes concernées :

La section sportive Montagne et randonnée est ouverte à toutes les classes du lycée avec un engagement pour une année en seconde, puis de deux ans en Bac Pro, Bac Techno et BTSA.

Les intervenants :

Les professeurs d'EPS, dont Anne Robin, **coordinatrice de la section sportive montagne et randonnée**.

Personnels du lycée diplômés AMM (Accompagnateur en moyenne montagne) : Camille Morel, Hélène Roy, Jacques Degiovanni.

Intervenants professionnels des massifs de Belledonne, Chartreuse et Vercors.

Coût de la formation à titre indicatif : 90 € en classe de seconde, 280 € pour le cursus **de deux ans** en classe de première et terminale (ou BTS1 / BTS2).

Option pour le BAC : Les élèves de la section Montagne et Randonnée scolarisés en Bac technologique ou professionnel peuvent présenter l'enseignement optionnel/facultatif «*Pratiques physiques et sportives – montagne et randonnée-*» pris en compte pour leur examen final.

**Tout engagement au sein de la section sportive randonnée en montagne implique une présence obligatoire aux activités de celles-ci.
Cette structure présente un caractère officiel au niveau ministériel.**

Une réunion d'information (précisant la formation, les conditions et les coûts d'inscription), ouverte à tous les élèves, et aux parents se tiendra à la rentrée au lycée.